

FICHE DE SUIVI « CHANTIER VERT »
A annexer au Compte Rendu de réunion de chantier
















Ce document à destination du contrôleur de travaux est issu de la démarche « chantier vert », son objectif est de faciliter la vérification des engagements contenus dans la charte. Il est à adapter en fonction des spécificités du chantier. Il va de soi que les entreprises respectent la réglementation en vigueur.

Chantier :	
Suivi effectué par : Nom : Prénom : Société : Tél : Date de l'évaluation des indicateurs : Référence du compte rendu de réunion : Périodicité de l'évaluation :	Visa :

● ● ● Indicateur qui témoigne de l'efficacité des mesures mises en place.

Objet	Exigences ¹	Indicateur	Autocontrôle	Vérificateur
1 Organisation du chantier				
1.1 Désigner un responsable chantier vert	La fiche de poste du responsable chantier vert inclut : <ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel à la démarche chantier vert - Organisation du chantier vert - Vérification périodique de la mise en place des engagements - Gestion des non conformités - Coordination des équipes pour la bonne marche du chantier vert - Réalisation des enquêtes de satisfaction du personnel de chantier - Réponse aux plaintes des riverains et usagers - Sensibilisation des riverains et usagers à la démarche chantier vert - Organisation du covoiturage du personnel 	oui/non		

¹ A préciser en amont de la réunion de chantier en tenant compte de ses spécificités, mais également du document « cadre de réponse » remis par l'entreprise lors de sa réponse à l'offre, qui précise les mesures envisagées pour respecter ces engagements.

Objet	Exigences	Indicateur	Autocontrôle	Vérificateur
1.2 Limiter et sécuriser les débords sur la voirie	- Mise en place du balisage et des clôtures	  		
	- Assurer les conditions de confort et de sécurité aux personnes à mobilité réduite	oui/non		
1.3 Assurer la propreté du chantier	- Nombre d'accidents impliquant des riverains ou des usagers	oui/non		
	- Assurer l'accès aux propriétés et aux locaux d'activité			
	- Efficacité des dispositions prises pour éviter la pollution des sols	  		
	- Efficacité des dispositions prévues pour dépolluer les sols	  		
	- Délimitation des différentes aires du chantier (tri, stockage, livraison, manœuvre, nettoyage matériel...)	oui/non		
	- Mise en place des aires de nettoyage des véhicules	oui/non		
	- Propreté des installations de chantier	  		
2 Limitation des risques sur la santé du personnel				
2.1 Protection contre les nuisances sonores	- Indice de satisfaction du personnel de chantier suite à enquête	%		
	- Port de protections individuelles contre le bruit	oui/non		
	- Audiométrie initiale et finale des personnels les plus exposés	oui/non		
	- Conformité des engins et des équipements à la réglementation sur le bruit	%		
2.2 Protection contre les produits et techniques dangereux	- Nombre d'accidents impliquant le personnel de chantier			
	- Vérification du respect des FDS et de la compréhension des FDS par le personnel de chantier	  		
	- Utilisation de peintures en phase aqueuse	certificats		
	- Utilisation d'huiles de décoffrage à base végétale	certificats		
3 Limitation des pollutions du milieu environnant				
3.1 Limiter la pollution de l'eau, des sols et de l'air	- Mise en place des bacs de rétention	oui/non		
	- Nettoyage de ces bacs	oui/non		
	- Utilisation de produits bio	certificats		
	- Collecter et retraiter les fluides	%		
	- Mise en place des bennes	oui/non		
	- Détenir un Kit de dépollution	oui/non		
	- Contrôle de la qualité des sols	sans objet		
	- Contrôle de la qualité des eaux	sans objet		

Objet	Exigences	Indicateur	Autocontrôle	Vérificateur
3.2 Limiter la consommation d'énergie et d'eau sur le chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation électrique - Consommation d'eau - Consommation de diesel - Utilisation de groupes électrogènes 	Watt/heure m ³ L oui/non		
3.3 Limiter l'émission des gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des livraisons - Nombre de véhicules conformes à la réglementation - Limitation de la vitesse des camions sur le chantier - Emission de CO₂ du chantier 	oui/non % km/h sans objet		
4 Information des riverains				
4.1 Informer les riverains sur le chantier et ses nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de panneaux d'information : durée, horaires, nuisances prévues... - Mise en place de palissade permettant de voir l'avancée des travaux 	oui/non oui/non		
4.2 Afficher la démarche « chantier vert »	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage du panneau dans un lieu stratégique - Organisation de visites chantier vert 	oui/non sans objet		
4.3 Prise en compte des remarques des riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux plaintes des riverains et usagers dans le respect des délais fixés - Traçage des plaintes et exploitation des résultats 	oui/non oui/non		
5 Information du personnel de chantier				
5.1 Informer le personnel sur la démarche « chantier vert »	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation régulière de réunions d'information - Mise en place du ¼ d'h environnement - Traçabilité et affichage des contrôles réalisés 	oui/non oui/non fréquence oui/non		
5.2 Sensibiliser le personnel sur la réduction des nuisances et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le personnel sur : - La sécurité du personnel et des riverains et usagers - L'utilisation des FDS - Les bonnes pratiques de réduction du bruit, port des EPI - La pollution des sols - La pollution de l'eau - La pollution lumineuse - La limitation des poussières - La réduction des GES - Les plans de circulation et de stationnement - Le tri sélectif et l'élimination des déchets - Le nettoyage du chantier et des camions 	oui/non		

Objet	Exigences	Indicateur	Autocontrôle	Vérificateur
6 Limitation des nuisances causées aux riverains				
6.1 Limiter les pollutions sonores	<ul style="list-style-type: none"> - % de plaintes de riverains et usagers liées au bruit par rapport au total des plaintes - Utilisation de matériel insonorisé - Regrouper les travaux bruyants - Prendre en compte les horaires - Limiter les impacts et toutes formes de vibration - Mise en place d'appareils de mesure du bruit 	<ul style="list-style-type: none"> - % - oui/non - ● ● ● - oui/non - ● ● ● - certificats d'analyse 		
6.2 Limiter les pollutions de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - % de plaintes de riverains et usagers liées à la pollution de l'air par rapport au total des plaintes - Arrosage des sols par temps sec - Coordination des équipes et des livraisons - Arrêt des moteurs sur le chantier - Mise en place du covoiturage du personnel - % du personnel usager du covoiturage - Mesure de la qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - % - oui/non - ● ● ● - oui/non - oui/non - % - sans objet 		
6.3 Limiter les pollutions visuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Rangement du chantier - Mise en place d'aires de tri - Mise en place de poubelles en différents lieux - Mise en place de filets empêchant l'envol de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - ● ● ● - oui/non - ● ● ● - ● ● ● 		
6.4 Limiter les pollutions olfactives	<ul style="list-style-type: none"> - % de plaintes de riverains et usagers liées à la pollution olfactive par rapport au total des plaintes - Collecte des poubelles 	<ul style="list-style-type: none"> - % - fréquence 		
6.5 Limiter les pollutions lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - % de plaintes de riverains et usagers liées à la pollution lumineuse par rapport au total des plaintes - Orientation et puissance des dispositifs d'éclairage 	<ul style="list-style-type: none"> - % - ● ● ● 		
7 Réduction, réutilisation et recyclage des déchets				
7.1 Limiter les volumes et quantités de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets produits par type : - Déchets inertes DI - Déchets industriels banals DIB - Déchets industriels spéciaux DIS 	<ul style="list-style-type: none"> - Tonne 		

Objet	Exigences	Indicateur	Autocontrôle	Vérificateur
7.2 Assurer le traitement et la valorisation des déchets collectés	Logistique de chantier adaptée à la gestion différenciée des déchets :	oui/non		
	Plan d'installation de chantier à faible nuisance (SME) Aires de tri/stockage Signalétique Acheminement Accès pour l'enlèvement Mode d'évacuation des déchets adaptée au mode de transport de la zone			
	Séparation des matériaux en vue d'une valorisation			
	Utilisation des filières locales de valorisation par rapport au potentiel disponible par type de déchets :			
	DI, DIB, DIS			
	Traitement des déchets en % réutilisés, % recyclés, % incinérés, % stockés, % repris pour :	%		
	Les DI Les DIB Les DIS Les emballages			

8 Préservation du patrimoine

8.1a Assurer la préservation des plantations et les espaces verts	Dispositions prises pour préserver les espaces verts			
	Prise en compte de la zone de protection des racines des arbres	oui/non		
	Prise en compte du réseau racinaire de la plante lors des plantations	oui/non		
8.1b Assurer la préservation de la faune	Prise en compte des périodes d'hibernation de la faune	oui/non		
	Déclaration de découverte d'abris à faune	oui/non		
8.2 Préserver le patrimoine archéologique	Déclaration de découverte de vestiges archéologiques	oui/non		

Lorsque l'un des indicateurs permet de révéler que les actions mises en place sont inefficaces ou inadaptées pour assurer la tenue des engagements, le tableau suivant est complété.

Des mesures correctives et/ou préventives seront prises qui devraient permettre à l'entreprise de s'assurer que les engagements promis seront bien tenus.

L'efficacité de ces mesures sera évaluée lors de la réunion suivante.

Description des actions inadaptées :

--

Mesures correctives⁴ :		Constat de mise en place :	
		Nom :	Visa :
		Date :	
Mesures préventives⁵ :		Constat de mise en place :	
		Nom :	Visa :
		Date :	
Evaluation des mesures prises :			
Mesures correctives :	Mesures préventives :	Nom :	Visa :
		Date :	
Indicateur :	Indicateur :		
Commentaire :	Commentaire :		

⁴ Mesure faisant suite à la détection d'une action inadaptée et visant à rendre le chantier conforme aux engagements contenus dans la charte.

⁵ Mesure permettant qu'une action inadaptée ne se renouvelle pas.